

# Assises : mystères autour d'une tentative d'assassinat à Tourves

La dernière session de la cour d'assises du Var pour l'année 2015 s'ouvre aujourd'hui, au palais de justice de Draguignan. Quatre affaires criminelles sont inscrites au programme de cette dixième session, qui durera trois semaines. Les débats seront successivement présidés par les conseillers Michèle Lis-Schaal et François Guyon.

## Pris pour cible chez lui à Tourves

Les deux hommes qui seront devant la cour, tout au long de cette première semaine, ont toujours nié la tentative d'assassinat qui leur est reprochée, le 28 août 2012 à Tourves.

Mehdi Benyamina, 34 ans, et Ahmed El Boussamaki, 26 ans,

n'en ont pas moins été formellement désignés par la victime. Cette nuit-là, Laurent Gentiluomo a essuyé des tirs dès qu'il a ouvert la porte de son domicile à des visiteurs.

Touché à la jambe et l'épaule gauche, il a indiqué avoir reconnu ses agresseurs, en dépit du fait que leurs visages étaient dissimulés. Il a dit qu'il n'avait aucun différend avec Ahmed El Boussamaki, pas plus qu'avec Mehdi Benyamina, qu'il connaissait à peine.

Il a enfin précisé que le sac trouvé dans son logement, et contenant 650 g de résine de cannabis, ne lui appartenait pas, mais avait sans doute été laissé là par l'un de ses agresseurs. Selon lui, cette agression violente n'était pas liée à un

trafic de stupéfiants.

## Revolver dans le brasier

Le lendemain à Brignoles, un incendie criminel s'est déclaré dans un local technique de la cité Caramy, où résidait Ahmed El Boussamaki. Les empreintes digitales du jeune homme figuraient sur une boîte d'allumettes trouvée à proximité du lieu de l'incendie. Dans le foyer, une arme calcinée a été retrouvée. Selon un expert en balistique, ce revolver de calibre 38 spécial était probablement l'arme qui avait tiré la veille les balles qui avaient blessé Laurent Gentiluomo à Tourves.

## Ni mobile, ni aveux

Arrêté trois mois après les faits, Mehdi Benyamina a contesté

toute implication dans la tentative d'assassinat de Tourves, disant ne pas connaître la victime. Sa connaissance des faits résultait, selon lui, de conversations qu'il avait surprises auprès de trafiquants de cannabis.

Interpellé le même jour, Ahmed El Boussamaki s'est également déclaré étranger à la tentative d'assassinat, tout autant qu'à l'incendie criminel pour détruire l'arme à Brignoles.

Pendant une semaine devant les assises, les accusés seront défendus par M<sup>re</sup> Alexandra Granier, Lionel Moroni et Virginie Feuz. Les intérêts de Var Habitat, gestionnaire de la cité du Caramy, seront représentés par M<sup>re</sup> Brunet-Debaines et Blanc.

G. D.